

Service de broyage des déchets végétaux des particuliers

Gmva



Pibs li - 30, Rue Alfred Kastler

Bp 70206

56006 Vannes

[Voir le site internet](#)

Pauline Lamy-berrué

p.lamy-berrue@gmvagglo.bzh

[Consulter la fiche sur OPTIGEDE](#)



Auteur :

CONTEXTE



Golfe du Morbihan – Vannes Agglomération est née de la fusion de la Communauté de Communes du Loch, de la Communauté de Communes de la Presqu'île de Rhuys et de Vannes Agglo, au 1er janvier 2017. Labellisé en 2015 territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage, la collectivité a contractualisé avec l'Ademe en juin 2017 pour se lancer dans un programme d'actions ambitieux et ainsi s'engager en faveur de l'économie circulaire, sociale et solidaire.

Les réflexions concernant la production et la valorisation des déchets végétaux par les particuliers existent depuis plusieurs années sur le territoire (notamment avec la promotion du compostage individuel et du compostage collectif) mais la volonté de fournir une meilleure information des usagers sur les différentes pratiques de jardinage au naturel et une aide technique ont émergé. Le broyage des petits branchages et tailles de haies présentent de nombreux atouts pour les habitants et la collectivité.

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

Pour respecter les réglementations en matière de valorisation organique, de réduction des déchets à la source et pour soulager les déchèteries de son territoire qui reçoivent des tonnages de déchets verts de plus importants, Vannes Agglo a lancé depuis mai 2016 un service de broyage de déchets verts auprès des usagers, avec la volonté de réserver le marché à une structure d'insertion par l'emploi.

L'objectif est double en sensibilisant aux bons comportements, notamment à travers un guide « Mon Jardin Zéro Déchet » édité à la même période.

Résultats quantitatifs

Après un an de fonctionnement, un premier constat a été fait : 186 foyers ont utilisé le service, environ 395 m3 de végétaux ont été broyés et ainsi non déposés en déchèterie.

En 2017, suite à la fusion, le service a été proposé sur un territoire plus étendu. 237 personnes ont utilisé le service et plus de 700 m3 de végétaux ont été valorisés.

En 2018, 261 foyers ont bénéficié du service et près de 800 m³ ont été broyés.

Résultats qualitatifs

Si le service à domicile est apprécié et rencontre un grand succès auprès des utilisateurs, le service de permanences dans les communes n'est pas à la hauteur des attentes en terme d'utilisation.

Néanmoins, la prestation apportée correspond aux attentes d'une grande partie des habitants qui apprécie de faire valoriser leurs déchets pour l'utilisation du broyat, et pour l'emploi de personnes en insertion professionnelle.

MISE EN OEUVRE

Planning

Ce service de broyage est assuré de deux façons.

- A domicile, à la demande des particuliers qui ont la possibilité de se grouper entre voisins, dans le cadre d'un service payant (33 EUR/heure), tout au long de l'année.

- Soit lors de permanences organisées dans les communes en mai-juin et septembre-octobre 2016, gratuitement, selon un planning préétabli : deux permanences pour les communes (dont la population est inférieure à 5.000 habitants, quatre pour les communes de 5.000 à 7.000 habitants, six pour les communes de 7.000 à 12.000 habitants et dix pour Vannes).

Avec un rendement de 5 m³/heure, le broyeur affiche de belles performances. Mais les apports sont limités à 2 m³/foyer dans le cadre des séances dans les communes. À domicile, le service est limité à trois heures.

Moyens humains

Depuis le lancement en 2016, la prestation de broyage est confiée à une entreprise adaptée qui permet à des travailleurs en situation de handicap d'accéder à l'emploi.

Le suivi du marché, la facturation des prestations et les réclamations sont gérés par un agent.

L'enregistrement des inscriptions et la transmission au prestataire sont assurés par une assistante du service déchets.

Moyens financiers

Le broyeur a été acheté par Vannes Agglo (17.450 EUR) à la SAS Le Normand de Theix-Noyal (56).

Les frais d'entretien et de fonctionnement du matériel sont pris en charge par la collectivité (carburant, assurance, immatriculation, contrôle, vérification et réparation du matériel).

Partenaires mobilisés

ADEME

Département

AMISEP

Pro Net Services

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

Le service de broyage a été reconduit en 2017 et 2018.

Le cout modéré de la prestation à domicile encourage les habitants au broyage et à la valorisation des végétaux.

Il n'existe pas de réelle concurrence envers les professionnels du paysage qui ont souvent la charge de faire évacuer les déchets produits chez leurs clients. Ce service proposé par la collectivité vient uniquement en complément de leur activité.

Difficultés rencontrées

Les difficultés résident essentiellement dans le service proposé lors des séances dans les communes. Les créneaux proposés sont nombreux mais le taux de remplissage reste faible. Les habitants ont des contraintes pour programmer la taille de leurs végétaux, réserver un créneau puis déplacer leurs déchets.

Il faut également être très vigilant quant à la facturation des particuliers et tenir compte de certaines réclamations.

Recommandations éventuelles

Pour 2019, des propositions pour faire évoluer le service sont avancées, notamment stopper les permanences dans les communes, répondre aux besoins des communes qui souhaitent organiser des opérations grand public lors d'évènements ponctuels (troc de plantes, foire, sapins de Noël...), maintenir les opérations à domicile, proposer un service pour les habitants des îles, proposer du broyat en déchèterie...

Mots clés

BROYEUR | MENAGE | CAMPAGNE D'INFORMATION | DECHETS VERTS

Dernière actualisation

Octobre 2019

Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr

sous la responsabilité de son auteur

Contact ADEME

Pierre-Marie Rousseau

pierre-marie.rousseau@ademe.fr

Direction régionale Bretagne